

MARGELLES & PLAGES

A de rares exceptions près, margelles et plages sont indissociables de la piscine, non seulement parce qu'elles participent à la finition et à l'esthétique d'un bassin, mais aussi parce qu'elles facilitent grandement l'entretien de l'eau.

La margelle

Disposée à la périphérie du bassin, elle permet :

- d'assurer une fonction décorative,
- d'arrêter les eaux de ruissellement, grâce à la légère pente prévue à cet effet,
- de jouer un rôle de brise vague,
- au baigneur, de se tenir à son rebord adouci et de se hisser hors de l'eau sans s'érafler.

La margelle déborde de quelques centimètres à l'intérieur de l'ouvrage, c'est donc de l'intérieur que se fera l'alignement. Lorsque l'étanchéité du bassin est assurée par un liner, les margelles doivent permettre la dépose de celui-ci hors de son profilé d'accrochage (placé sous margelle) ainsi que sa repose. Sauf raison particulière, il est préférable que margelle et plage soient sur un même plan, sans surélévation de la margelle par rapport à la plage. Cela évite :

- l'usure prématurée des couvertures d'hiver par frottement sur l'arête ainsi créée,
- la fixation sur cette arête de tous déchets favorisant la pollution (mousses, herbes et autres végétaux),
- un coup douloureux, voire une blessure, contre ce dénivelé,
- Une cassure du plan horizontal, ce qui rétrécit l'espace et peut gêner l'intégration de l'ouvrage à son proche environnement.

Contrairement à certaines idées reçues, ce léger changement de niveau ne constitue pas un barrage efficace aux déchets entraînés par le vent sur le plan d'eau. Quant à l'esthétique, c'est là une question de goût personnel où les contre techniques citées précédemment constituent pas un frein majeur.

La plage

C'est l'espace existant sur tout ou partie de la périphérie du bassin. Les raisons d'être d'une plage sont nombreuses : Accès à la piscine, lieu de vie et de jeux, solarium, obstacle à la pollution de l'eau, écoulement des eaux de ruissellement hors de cette zone. La recherche d'harmonie ne doit pas faire oublier certains critères impératifs dans le choix des matériaux qui doivent être :

- non glissants,
- non gélifs,
- lavables facilement,
- peu chauds et confortables aux pieds nus,
- non éblouissants.

Quelques conseils

- La logique piscine voudrait que les dalles soient posées sur un sable stabilisé (à faible teneur en

ciment) après avoir établi une assise en agrégats compactables, variables selon la nature du sol. Une grande partie du bassin étant sillonnée en périphérie de canalisations auxquelles il faudra peut-être un jour "rendre visite" ! Il est plus aisé de déposer une telle plage sur sable plutôt que casser un dallage sur un radier béton armé.

- Certains matériaux nécessitent impérativement une assise béton pierres posées en opus incertum, dalles de fine épaisseur, galets fendus, briques, etc.
- Pour des plages sur béton, un joint de dilatation sera prévu en bordure extérieure du bassin, de même qu'à la jonction éventuelle plage/bâtiment. Un quadrillage de joints de dilatation par 15 à 20 m² est conseillé pour éviter les fissures sur de grandes surfaces.
- En présence d'un remblaiement instable (terre en cours de tassement...), il est nécessaire de répartir un certain nombre de piliers prenant assise sur le sol d'origine, avant de couler un béton armé.
- Evitez une plage avec joints gazon (ou sagine), d'un entretien constant, long et délicat. Après quelques années, on assiste à un dallage recouvert par la végétation ou entrecoupé de joints. sans herbe.
- Sur un remblai de terre récent, il y a des précautions particulières à prendre. Selon la nature du sol, le tassement peut se faire sur plusieurs années : 8 à 10 ans en présence d'argiles par exemple, 2-3 ans en terrain graveleux, léger, sableux. A déconseiller : le compactage artificiel (rouleau ou dame vibrante) partout où se trouvent des canalisations ainsi que pour beaucoup de structures bassin risquant d'être endommagées. Sur sol instables (argileux, marécageux humides...), on peut préconiser la mise en place en fond de fouille d'un géotextile imputrescible (de type Bidim, Typar, etc).
- Une pente est indispensable à l'évacuation des eaux de pluie vers l'extérieur : 1 cm par mètre pour des réalisations très planes, 2 cm voire 3 cm par mètre pour des sols irréguliers, type opus incertum.